

29 mars 2011

11.130

Projet de résolution Marianne Ebel à l'adresse de la population neuchâteloise**Le Grand Conseil présente ses excuses à la population neuchâteloise**

En septembre 2010, une majorité du Grand Conseil a décidé, contre l'avis du service juridique, mais encouragée par le Conseil d'Etat, d'inscrire un lien contraignant entre la loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales) et le contre-projet sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE) à l'initiative législative populaire "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité".

Ce lien est anticonstitutionnel et le Tribunal fédéral a sanctionné cette erreur. Les conséquences en sont fâcheuses, en particulier un vote a été organisé, des dépenses engagées, pour finalement voir le tout annulé.

Le Grand Conseil dans son ensemble tient à présenter ses excuses à la population neuchâteloise pour ce gaspillage et s'engage à veiller à l'avenir avec rigueur à ne pas placer la politique au-dessus des lois.

Cosignataires: A. Shah, L. Debrot, D. Ziegler, D. Angst, T. Buss, L. Ducommun, F. Konrad, J.-J. Aubert, V. Jaquet et C. Gehring.